Image not found or type unknown

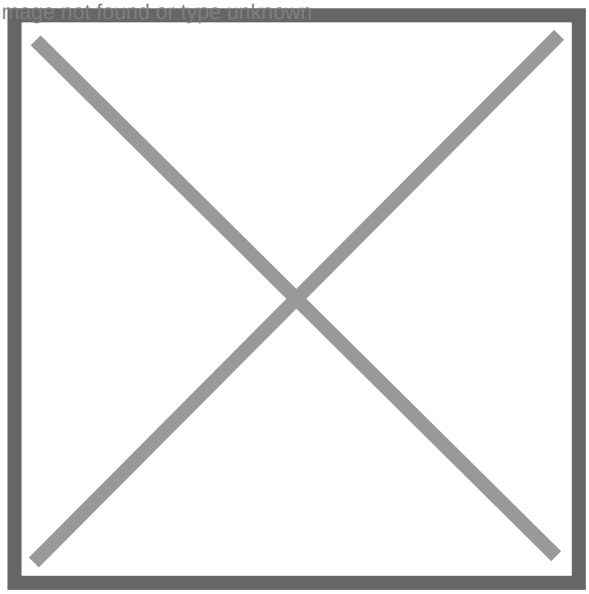

Délai de travaux pour une salle de bain

Par **johagnes**, le **10/06/2010** à **16:42**

Bonjour,
Nous sommes locataires dans une maison de puis bientôt 4 ans, notre propriétaire se décide enfin à nous refaire la salle de bain.
Au départ, il nous a parlé de quelques jours sans eau dans la salle de bain (2-3 jours),maintenant, il refuse de nous remettre l'eau dans la salle de bian tant qu' elle ne sera pas complètement terminée (d'après lui,légalement,il dispose de 40 jours pour nous faire les travaux!!!)
A-t-il le droit de nous refuser l'accès à l'eau jusqu'à la fin des travaux, a-t-il un délai maximum pour nous redonner accès à l'eau afin que l'on puisse se laver ailleurs qu'à l'évier de la cuisine ou ailleurs qu'à la maison,peut-on décompter les frais d'essence engrengés pour être obligés d'aller se doucher ailleurs sachant que la personne la plus proche chez qui on puisse se doucher habite à 15 km (donc 30 aller-retour à chaque fois!)
merci à la personne qui pourra me répondre rapidement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés